

Elections Professionnelles 2022

Appel à candidature aux élections des membres des Comités Sociaux Territoriaux (CST) et Commissions Administratives Paritaires (CAP)

Les élections Professionnelles vont avoir lieu le 8 décembre 2022

Pour le SAFPT, il est très important pour les agents, d'avoir une représentation dans ces instances.

Pour cela, il suffit de vous porter candidat(e) en rejoignant le SAFPT, Syndicat Apolitique, Autonome, Libre et Indépendant. Figurer sur une liste SAFPT, c'est :

- Participer au dialogue social en vue de l'amélioration des conditions de travail, tant sur le plan professionnel qu'en matière de santé et de sécurité au travail,
- Faire appliquer les règles permettant à l'agent d'exercer au mieux sa Fonction, (moyens mis à sa disposition, temps partiel, disponibilité, titularisation, plan de formation.....)
- Faire respecter les statuts,
- Prendre part aux réunions concernant la promotion interne et les avancements de grade,
- Participer à l'organisation des services, (effectifs, mobilité, temps de travail, fiches de poste, entretiens professionnels ...)

Pourquoi laisseriez-vous les autres décider pour vous ?
Sur tous ces points, le SAFPT se tient à votre disposition

N'hésitez pas, venez vous renseigner le SAFPT
s'engage à vous accompagner lors des élections, et à
vous former avec son institut de formation agréé (IEF)

Syndicat Autonome
de la
Fonction Publique Territoriale



elections-professionnelles@safpt.org